

Par ordre de service n°1 du 14 novembre 2007, le groupement ISS Espaces verts/COLAS Est est informé par la commune de Beaucourt du commencement des travaux de la tranche conditionnelle 1 le 19 novembre 2007.

Par courrier daté du 16 avril 2009, le maire de la commune de Beaucourt informe la société ISS Espaces verts de la résiliation du marché relatif à la tranche conditionnelle 2 et spécifiant qu'aucune indemnité ne sera versée à la société ISS Espaces verts.

Le 4 août 2009, conformément à l'article 41 du cahier des clauses administratives générales « travaux », un procès verbal de levée des réserves est établi. Ce procès verbal fait notamment mention de la réception de l'ouvrage pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle 1. Monsieur Jean-Michel CLAUDEL, Directeur des services techniques de la commune de Beaucourt, a constaté que les travaux et prestations ayant fait l'objet de réserves ont été exécutés et que les imperfections et malfaçons constatées ont été corrigées.

Conformément au Code des marchés publics, un décompte général et définitif comprenant un mémoire en réclamation, a été adressé par la société ISS Espaces verts à la commune de Beaucourt le 19 octobre 2009. Le décompte général et définitif fait état d'un montant de 141 777,67 € HT réparti de la façon suivante :

- 79 664,34 € HT correspondant au paiement des travaux restants à la charge de la commune de Beaucourt et,
- 62 113,33 € HT correspondant au montant figurant sur le mémoire en réclamation

Par courrier daté du 24 décembre 2009, le Maire de la commune de Beaucourt, Monsieur Cédric PERRIN, a estimé que la somme de 32 082,53 € HT pouvait être retenue dans le mémoire en réclamation. Dans ce même courrier, Monsieur le Maire réaffirme son intention de faire appliquer des pénalités de retard à la société ISS Espaces verts, sur la base de 81 jours pour la somme de 80 006,52 € HT.

En réponse à ce courrier, la société ISS Espaces verts conteste les montants retenus par la commune de Beaucourt ainsi que l'application des 81 jours de pénalités de retard par lettre recommandée avec accusé de réception datée du 22 janvier 2010.

Le 8 avril 2010, la société ISS Espaces verts a adressé à la commune de Beaucourt, par courrier avec accusé de réception, une mise en demeure de notification du décompte général du chantier.

Le 3 septembre 2010, la société ISS Espaces verts adresse à la commune de Beaucourt, par courrier avec accusé de réception, un mémoire en réclamation « *valant demande préalable indemnitaire* » relatif au marché d'aménagement du centre ville. La société ISS Espaces verts demande que « *le projet de décompte final présenté en octobre 2009 pour un montant de 155 379,06 € HT (...) soit validé et accepté comme décompte général et définitif* ».

Ville de Beaucourt

N'ayant aucun impact sur l'accord convenu entre les parties, la différence constatée entre le projet de décompte final de 155 379,06 € HT du 3 septembre 2010 et le décompte général et définitif du 19 octobre 2009 de 141 777,67 € HT, soit 13 492,38 €, résulte de la prise en compte dans le projet de décompte final du 3 septembre 2010, de ce montant à la fois à la ligne « *Travaux supplémentaires non prévus au marché* » mais également à la ligne « *Surcoûts et préjudices* ».

Compte tenu de la volonté commune des parties de :

- Trouver un accord amiable pour la finalisation du marché précité,
- Répondre aux intérêts de chacun,

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le protocole joint en annexe de la note préparatoire pour solder définitivement ce contentieux.

2-Contentieux France Réseaux et Ville de Beaucourt

Rapporteur : Cédric PERRIN

Afin de solder le règlement financier avec cette entreprise sur la tranche ferme et la tranche conditionnelle n°1 du chantier du centre ville, il est proposé le protocole d'accord ci-joint. Ce dernier permet d'appliquer une pénalité de l'ordre de 5000€ sur le DGD proposé sans recours sur des pénalités éventuelles à l'encontre de la ville.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer le protocole d'accord.

Protocole d'accord entre la commune de Beaucourt et la société France Réseaux sur les modalités de sortie du contentieux relatif au marché de travaux d'aménagement du centre de ville de Beaucourt

Exposé :

Dans le cadre de l'aménagement de son centre ville, la commune de Beaucourt a consulté plusieurs entreprises pour un marché de travaux relatif à la rénovation du centre ville et notamment de la place de la mairie.

Suite à cette consultation, la société France Réseaux, a été retenue pour la tranche ferme et les tranches conditionnelles 1 et 2.

La tranche ferme du marché signée par les parties et relatif à l'enfouissement des réseaux secs et l'éclairage a été rendue exécutoire en date du 12 octobre 2006.

Par ordre de service n°1 du 19 octobre 2006, la société France Réseaux est informée par la commune de Beaucourt du commencement des travaux de la tranche ferme le 6 novembre 2006.

Par ordre de service n°1 du 15 février 2007, la société France Réseaux est informée par la commune de Beaucourt du commencement des travaux de la tranche conditionnelle 1 le 26 février 2007.

L'entreprise a présenté un Décompte Général Définitif (DGD) d'un montant de 23 699.56 € HT pour solder les travaux de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle n°1 ;

Il est proposé, en accord avec la société France Réseaux, de diminuer le DGD de 5000€ HT pour solde de tous comptes (en raison du retard pris sur le chantier).

Compte tenu de la volonté commune des parties de :

- Trouver un accord amiable pour la finalisation du marché précité,
- et
- Répondre aux intérêts de chacun.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le protocole joint en annexe de la note préparatoire pour solder définitivement ce contentieux.

3-FNADT – Additif à la délibération de principe adoptée le 26 novembre 2010 visée en sous préfecture le 6 décembre 2010

Rapporteur : Cédric PERRIN

Dans la délibération précitée, le conseil municipal sollicitait une subvention au plus fort taux concernant l'étude du programmiste sur la restructuration de la friche industrielle des Fonteneilles.

Il faut maintenant figer le plan de financement retenu selon le tableau ci-dessous et l'échéancier suivant. Début des travaux, mars 2011 et fin des travaux, juin 2012.

DEVIS ESTIMATIF DU PROJET

Les dépenses ne sont prises en compte T.T.C. que si le maître d'ouvrage ne récupère pas la T.V.A. sur cette opération ou si elle ne lui est pas remboursée (FCTVA).
Le cas échéant, joindre une attestation des services fiscaux (ou attestation sur l'honneur).

PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES (1) (travaux (2), Acquisition, Autres...)	MONTANTS H.T.	MONTANTS T.T.C.
Etude de faisabilité	6 620,00 €	7 917,52 €
Programme	4 660,00 €	5 573,36 €
TOTAL	11 280,00 €	13 490,88 €

- Dépenses prévues pour :

* 2008	Euros
* 2009 :	Euros
* 2010 :	Euros

Ville de Beaucourt

* 2011 :	13 490,88	Euros TTC
* 2012 :		Euros
TOTAL		Euros
Date de début des travaux : en mars 2011		Date de fin des travaux : 30 juin 2012

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANTS	(%) DU MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION
sollicitée		
ETAT Préciser : Massif du Jura	6 745,44 €	50 %
CONSEIL REGIONAL (1)		
CONSEIL GENERAL (1)		
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS (1) Préciser :		
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES		
PARTICIPATION DU DEMANDEUR - Autofinancement : - Emprunts : - Autres, préciser :	6 745,44 €	50 %
FINANCEMENTS PRIVÉS (1) Préciser :		

TOTAL	13 490,88 €	100 %
--------------	-------------	-------

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins trois abstentions (Guy Berthelot, Françoise Gachot, Béatrice Rebuffoni) adopte le plan de financement précité.

4- Vote du compte administratif 2010 – service de l'assainissement

Rapporteur : Cédric PERRIN

		BP 2010	CA 2010
	Fonctionnement dépenses	145 500,00	274 964,51
61523	Entretien des réseaux	28 900,00	27 383,34
6228	Rémunération intermédiaires	4 200,00	0,00
6231	annonces et insertions	0,00	1 802,76
6611	Intérêt des emprunts	12 000,00	11 997,47
673	Titres annulés	6 300,00	53,96
678	charges exceptionnelles	0,00	6 226,38
6811	Amortissements	10 000,00	227 500,60
023	Autofinancement	84 100,00	

	Fonctionnement recettes	145 500,00	97 780,00
70128	Redevance assainissement	93 000,00	57 331,24
741	Prime agence bassin	45 000,00	40 448,76
777	Amortissement des subventions	7 500,00	0,00

	Investissement dépenses	324 350,71	116 206,15
001	Déficit d'investissement	224 953,29	
13912	Amortissement subvention	7 500,00	0,00
1641	Remb. capital des emprunts	27 000,00	26 950,01
2031	Frais études	7 000,00	6 471,28
2033	Frais insertion	0,00	343,11
2315	Installations techniques	28 948,71	11 829,18
041/21532	Apurement frais études	28 948,71	70 612,57

	Investissement recettes	305 402,00	417 812,22
021	Autofinancement	84 100,00	
1068	Affectation du résultat	119 699,05	119 699,05
1641	Emprunt	81 602,95	0,00
28131	Amortissement	10 000,00	227 500,60
041/2031	Apurement frais études	10 000,00	70 612,57

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, moins trois abstentions (Guy Berthelot, Françoise Gachot et Béatrice Rebuffoni), (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales) le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif principal 2010.

5- Constatation du résultat du CA 2010 du service de l'assainissement

Rapporteur : Cédric PERRIN

Résultats de l'exercice 2010

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	274 964,51	97 780,00	-177 184,51
INVESTISSEMENT	116 206,15	417 812,22	301 606,07

Résultats de clôture du Budget Assainissement

	Résultat à la clôture de l'ex- précédent	Part du résultat viré en investisst	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture au 31/12/2010
Investisst	-224 953,29		301 606,07	76 652,78
Fonctionnt	119 699,05	119 699,05	-177 184,51	-177 184,51

-100 531,73

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins trois abstentions (Guy Berthelot, Françoise Gachot et Béatrice Rebuffoni) constate le résultat du CA 2010 du service de l'assainissement.

6-Vote du compte de gestion 2010 – service de l'assainissement

Rapporteur : Cédric PERRIN

Les résultats du compte de gestion 2010 étant en tous points identiques à ceux du compte administratif 2010, le Conseil Municipal, l'exposé du premier adjoint entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins trois abstentions (Guy Berthelot, Françoise Gachot et Béatrice Rebuffoni) l'approuve. Le Maire s'est absenté pendant le vote du dossier.

7-Vote du Compte Administratif 2010 – budget général (cf annexe)

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le compte de gestion 2010 du Budget Général étant en tout point identique au CA, le Conseil Municipal, l'exposé du premier adjoint entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins quatre abstentions (Thierry Besson, Guy Berthelot, Françoise Gachot et Béatrice Rebuffoni) décide d'approuver le compte de gestion. Le Maire s'est absenté pendant le vote du dossier.

8-Affectation du résultat du CA 2010 – budget général

Rapporteur : Cédric PERRIN

Résultats de l'exercice 2010

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	4 238 098,88	4 539 979,14	301 880,26
INVESTISSEMENT	1 837 958,59	2 039 395,15	201 436,56

Résultats de clôture du Budget Principal

	Résultat à la clôture de l'ex- précédent	Part du résultat viré en investisss	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture au 31/12/2010
Investisss	-628 106,70		201 436,56	-426 670,14
Fonctionnt	497 308,97	497 308,97	301 880,26	301 880,26

-124 789,88

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins quatre abstentions (Thierry Besson, Guy Berthelot, Françoise Gachot, Béatrice Rebuffoni) décide de prélever à la section de fonctionnement la somme de 301 880.26 euros pour couvrir, pour partie, le déficit d'investissement constaté.

9–Vote du compte de gestion 2010 – budget général**Rapporteur : Cédric PERRIN**

Les résultats du compte de gestion 2010 étant en tous points identiques à ceux du compte administratif 2010, le Conseil Municipal, l'exposé du premier adjoint entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins quatre abstentions (Thierry Besson, Guy Berthelot, Françoise Gachot, Béatrice Rebuffoni) décide de l'approuver. Le Maire s'est absenté pendant le vote du dossier.

10–Vote des taux d'imposition pour l'année 2011**Rapporteur : Cédric PERRIN**

La proposition de la municipalité est de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2010 à savoir :

- * Taxe d'habitation : 10.17 %
- * Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.42 %
- * Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34.25 %

	Bases notifiées	Taux appliqué	Produit Attendu en €
T.H	4 494 000	10,17%	457 040
T.F.B	4 061 000	11,42%	463 766
T.F.N.B	19 200	34,27%	6 576

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, maintient les taux précités.

11–Vote des subventions aux associations (cf annexe)

Rapporteur : Cédric PERRIN

"Vie Associative" SUBVENTIONS	Demandes Associations 2010		BP 2010		Demandes Associations 2011		BP 2011	
	Ordinaire	Projet	Ordinaire	Projet	Ordinaire	Projet	Ordinaire	Projet
ABC l'Espoir	200		200		200		200	
ACAB (Commerçants)	1700	300	1500		1700		1500	
Amicale Décorés du Travail	250	200	200		200		200	
Amicale Sapeurs pompiers	800		800		800		800	
Amis d'Ailleurs	200		200		200		200	
Amis de l'Orgue de Beaucourt	200		200	1000	200		200	
Amis du musée	600	1000	200		200	1000	200	
Anciens Combattants FNACA					200		200	
Anciens des Blessonniers	200		200		200		200	
A.C.B.	1500	150	1500	100	1500	100	1500	
Atelier bois pour enfants	200		200	250	450	100	200	350
ASBVF (Vétérans Foot)	200		200		200		200	
Badminton (BCBE)	500		500		300		300	
Beaucourt en fête	17000		17000		17000	250	17000	
Beaucourt Omni Sports (BOS)	1700		1600		1600		1600	
Beaucourt Handball	1000		200	200	800		400	200
Boxing Détente Beaucourtoise					200		200	200
Cavaliers Randonneurs	6000		3000	1000	6000		3000	1000
Chorale au cœur du Grammont	500		400		500		400	100
Club de l'amitié			130		200		200	
CSB football	4000		2000	1000	3000		2000	950
CSB gymnastique	3200		2700		2700	500	2700	
CSB ski	2950		2850		2950		2850	
CSB Tennis	4620		4620		4620		4620	
Donneurs de sang	350		350					
EVBS	5000		3000		5000		3000	
Gaule Beaucourtoise	400		400		450		400	
Ginkgo	200		200		200		200	
Gym Volontaire	250		250		300	50	250	50
Haltères Egaux	700		700		700		700	
Japy Factory							6000	
Jeunes sapeurs pompiers	300		300		300		0	
Judo	1400		1325		1350		1325	
Karaté Club Beaucourtois	1300		1300	350	1300		1300	
Kino KenKyukai (Aïkido)	250		200		300		200	
Maison pour tous	42700	2000	42685		42685		42685	
Maquettes Diorama Club	300		200		200			
Passion VTT	460		460		460		460	
Pétanque	500	200	300	100	400		300	
Potagers du Grammont			500	300	0			
Rallye Club Beaucourtois	650		200		200		0	
Sociétés patriotiques	200		200					
Télésud	4200		4100	500	4200		4100	
Twispeel group	2200		2100		2200		1800	
Provision	0		2000				1300	
Sous-totaux "Vie associative"	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
	108680	3850	101170	4800	105965	2000	104890	2850

50 € photocopie

TOTAL "Vie associative"	112530		105970		107965		107740	
-------------------------	--------	--	--------	--	--------	--	--------	--

"Social"	Demandes Associations 2010		BP 2010		Demandes Associations 2011		BP 2011	
	Ordinaire	Projet	Ordinaire	Projet	Ordinaire	Projet	Ordinaire	Projet
SUBVENTIONS								
CCAS			40000		40000		40000	
Téléthon (AFM)			300		300			
Vie libre	400		400		400			
Sous-totaux "Social"	Ordinaire	Projet	Ordinaire	Projet	Ordinaire	Projet	Ordinaire	Projet
	400	0	40700	0	40700	0	40000	0
TOTAL "Social"	400		40700		40700		40000	
"Divers"	Demandes Associations 2010		BP 2010		Demandes Associations 2011		BP 2011	
	Ordinaire	Projet	Ordinaire	Projet	Ordinaire	Projet	Ordinaire	Projet
SUBVENTIONS								
Classes Vertes			4000		2000		2000	
Concours de la Résistance			100		100		100	
Prévention Routière			100		100		100	
Opération FISAC							2500	
Sous-totaux "Divers"	Ordinaire	Projet	Ordinaire	Projet	Ordinaire	Projet	Ordinaire	Projet
	0	0	4200	0	2200	0	4700	0
TOTAL "Divers"	0		4200		2200		4700	
TOTAL "Général"	112930		150870		150865		152440	

Provision 2011 : 300 JSP
 500 Potager du Grammont
 500 Demandes en cours d'année

Messieurs Jean-Claude TOURNIER, Claude GIRARD, concernés par ce vote en tant que Présidents d'Association, ne participent pas au vote. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser les subventions ci-dessus aux associations locales et d'inscrire les sommes correspondantes au Budget Primitif 2011.**

12-Vote du budget primitif 2011 – budget général

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le Maire présente le Budget Primitif 2011 article par article l'ensemble du document est soumis au vote.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins deux abstentions (Béatrice Rebuffoni, Thierry Besson) et deux voix contre (Guy Berthelot, Françoise Gachot) adopte le Budget Primitif 2011.

13-Indemnité de gardiennage de l'Eglise

Rapporteur : Cédric PERRIN

Une indemnité de gardiennage de l'Eglise est attribuée chaque année par la commune au Prêtre.

Pour l'année 2011, une revalorisation à hauteur de 0.49 % a été décidée par Circulaire du Ministère de l'Intérieur et s'élève pour 2011 à 474.22 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à verser ladite indemnité à Monsieur le Curé de Beaucourt.

RESSOURCES HUMAINES

14 –Indemnité d'exercice de Missions des Préfectures

Rapporteur : Cédric PERRIN

L'évolution de carrière des agents nécessite parfois une modification du régime indemnitaire dans la mesure où les primes sont attribuées en fonction du grade et de l'échelon de traitement.

Aussi, il est nécessaire de créer l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures pour un agent, adjoint d'animation 2^e classe et un autre agent, adjoint technique Principal 2^e

classe. Pour information, le taux moyen annuel de cette indemnité est de 1 158.66 € pour l'adjoint technique et de 1 143.33 € pour l'adjoint d'animation.

L'attribution individuelle entre dans la compétence exclusive du Maire. Elle peut être modulée par l'application au montant moyen annuel en vigueur d'un coefficient maximum de 3.

Les crédits budgétaires étant inscrits au BP 2011, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la création de l'I.E.M.P pour le cadre d'emploi des adjoints techniques Principaux de 2^e classe et des adjoints d'animation 2^e classe.

le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la création de l'I.E.M.P pour le cadre d'emploi des adjoints techniques Principaux de 2^e classe et des adjoints d'animation 2^e classe.

15 –Création de poste

Rapporteur : Cédric PERRIN

La responsable du Musée Japy ayant réussi avec succès le concours d'Attaché Territorial, il est proposé d'ouvrir un poste à temps complet d'attaché Territorial à compter du 1^{er} avril 2011 et de fermer le poste d'assistant qualifié du patrimoine qu'elle occupait jusqu'à cette date.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à ouvrir un poste à temps complet d'attaché Territorial à compter du 1^{er} avril 2011 et de fermer le poste d'assistant qualifié du patrimoine qu'elle occupait jusqu'à cette date.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2011.

TRAVAUX

16 –Convention triennale SIAGEP/Ville de Beaucourt pour la répartition des certificats d'économies d'énergie (cf annexe)

Rapporteur : Cédric PERRIN

La commune a réalisé en 2010 des travaux et prévoit des travaux d'économies d'énergie avant le 31 décembre 2013.

Ces travaux entrent dans le dispositif du décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 prévoyant l'éligibilité de ces derniers aux certificats d'économie d'énergie. Ils permettent une aide financière du fait des économies d'énergie générées auprès des vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique, gaz de pétrole liquéfié et carburants pour automobiles).

Ces travaux entrent dans le dispositif du décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 fixant la période d'éligibilité des travaux d'économies d'énergie comprise entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2013.

Le SIAGEP, dans une délibération du 28 juin 2010, a proposé aux communes intéressées de centraliser les informations relatives à ces travaux de façon à garantir que les minimas prévus pour l'application du dispositif (1 GWH cumac) soient atteints.

Le maire fait valoir tout l'intérêt d'une telle proposition sachant que le SIAGEP répartira les sommes perçues auprès des vendeurs d'énergie sous forme de subvention.

Il propose dans ces conditions au conseil municipal:

- De participer au dispositif ouvert par le SIAGEP en fournissant les éléments relatifs aux travaux éligibles pour la période réglementaire 2011-2013,
- D'autoriser le SIAGEP à percevoir en lieu et place de la commune les fonds prévus pour chaque opération en provenance des vendeurs d'énergie,

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention triennale avec le SIAGEP pour officialiser le dispositif.

17 –Programme d'aménagement de voirie 2011 – 1^{ère} partie – demande de subvention

Rapporteur : Cédric PERRIN

Conformément au programme pluriannuel de voirie,

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Charges	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	100 000 €	Ville de BEAUCOURT	50 000 €
		Subvention exceptionnelle (enveloppe parlementaire)	50 000 €
TOTAL	100 000 €	TOTAL	100 000 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

18 – Programme d'aménagement de voirie 2011 – 2^{ème} partie – demande de subvention

Rapporteur : Cédric PERRIN

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Charges	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	100 000 €	Ville de BEAUCOURT	50 000 €
		Subvention exceptionnelle (enveloppe parlementaire)	50 000 €
TOTAL	100 000,00 €	TOTAL	100 000 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

19 – Vente d'une parcelle de terrain à SFR (cf annexe)

Rapporteur : Cédric PERRIN

Depuis 2003 une antenne radiotéléphonique SFR est installée sur une parcelle de la commune de Beaucourt « Le Grand Mont », avec une convention de mise à disposition.

Aujourd'hui SFR souhaite acheter le terrain 55 000.00 € pour 10 m².

La vente ne pourra intervenir qu'après une révision du PLU, le terrain se trouve en espace boisé classé, il est donc nécessaire de le déclasser.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

20 - Programme d'investissement dans les écoles – demande de subvention (Sénateur)

Rapporteur : Cédric PERRIN

Il est prévu divers travaux d'investissement dans les différentes écoles de la ville.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Charges	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	20 000 €	Ville de BEAUCOURT	10 000 €
		Subvention exceptionnelle (enveloppe parlementaire)	10 000 €
TOTAL	20 000 €	TOTAL	20 000 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

21 - Décision modificative Assainissement 2010

Rapporteur : Cédric PERRIN

ASSAINISSEMENT

Investissement	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 023 Article 70128	-84 100,00 €	135 900,00 €	Virement à la section d'investissement Redevances
Article 2315 Chapitre 021	135 900,00 €	-84 100,00 €	Travaux réseau Virement de la section de fonctionnement
TOTAL	51 800,00 €	51 800,00 €	

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative assainissement 2010 précitée.

Fin de séance à 22 heures
Fait à Beaucourt,
Le 05 avril 2011

La Secrétaire de séance

Josette BESSE